

Ces commissions d'ajustement ont pour objectif d'affecter en 2^{nde} générale et technologique les élèves qui n'ont pu l'être à l'issue de la procédure d'affectation informatisée du mois de juin (tour principal Affelnet-Lycée) ainsi que les élèves emménageant dans le département.

DEROULEMENT DES COMMISSIONS DEPARTEMENTALES

Dans chaque département, plusieurs commissions d'ajustement se tiennent :

- **Commission d'ajustement post Affelnet-Lycée** (début juillet) : permet d'affecter les élèves en attente d'affectation à l'issue du tour d'Affelnet-Lycée.
- **Commission d'ajustement de rentrée et Post rentrée** : pour les élèves en attente d'affectation suite à la commission post Affelnet-Lycée et ceux ayant emménagé sur le département pendant l'été.

Avant chaque commission, les établissements d'accueil adressent au département concerné, le nombre de places vacantes en 2^{nde} GT à l'issue des inscriptions des élèves, dans le respect du calendrier départemental.

Les élèves sont affectés, en tenant compte autant que possible, des vœux formulés et au plus proche de leur zone de résidence.

Les élèves affectés doivent impérativement procéder à leur inscription dans les délais mentionnés sur la notification d'affectation.

ORGANISATION DES COMMISSIONS DEPARTEMENTALES

Les ajustements sont réalisés à partir des fichiers issus d'Affelnet-Lycée.

Aucun dossier papier ne doit être adressé à la DSDEN.

Les situations particulières d'élèves en attente d'une solution doivent être signalées par courriel à la DSDEN concernée à l'issue de la phase d'inscription en 2^{nde} GT.

DPT	COMMISSIONS D'AJUSTEMENT	DATE LIMITE RETOUR PLACES VACANTES	COMMISSIONS D'AJUSTEMENT
77	Post Affelnet-Lycée	05 juillet 12h Pour : affectations77@ac-creteil.fr Copie : ce.77io@ac-creteil.fr	05 juillet
	De rentrée	28 août Pour : affectations77@ac-creteil.fr Copie : ce.77io@ac-creteil.fr	30 août
93	Post Affelnet-Lycée	05 juillet 12h Pour : ce.93divel-lycees@ac-creteil.fr	06 juillet
	De rentrée	05 septembre Pour : ce.93divel-lycees@ac-creteil.fr	06 septembre
	Post rentrée	17 septembre Pour : ce.93divel-lycees@ac-creteil.fr 1^{er} octobre Pour : ce.93divel-lycees@ac-creteil.fr	18 et 19 septembre 02 et 03 octobre
94	Post Affelnet-Lycée	05 juillet 12h Pour : ce.94desec@ac-creteil.fr	06 juillet
	De rentrée	28 août 17h Pour : ce.94desec@ac-creteil.fr	30 août

AVIS FINAL

- Les DSDEN adressent **les notifications d'affectation aux représentants légaux** et informent les établissements d'origine et les CIO.
- Les **établissements d'accueil contactent par téléphone** les élèves affectés dans leur établissement.

➤ **Pour le département de la Seine-Saint-Denis :**

- Les établissements d'origine et d'accueil peuvent aussi informer de l'affectation les représentants légaux sur la base des listes consultables sur l'espace métiers (<http://extranet.dsdn93.ac-creteil.fr/orientation-affectations>) de la DSDEN.